

que plus tard on *examinera* les prétentions des catholiques. Mais, en attendant, nos enfans sont abandonnés dans les rues, et la raison invoquée par lord John Russell est simplement qu'il y aurait *inconvenient pratique* à ce que les catholiques eussent leurs part de cette allocation. Cet *inconvenient*, c'est qu'au jour des élections le Ministère aurait à lutter avec les préjugés des dissidens contre les catholiques.

« Je dois ajouter que je suis étonné du procédé dont les ministres ont usé envers les évêques, et plus encore de l'apathie du corps catholique devant cet affront.

« Espérons, au moins, que maintenant les catholiques feront entendre leurs voix. Si nous avons été timides et craintifs, prouvons que nous ne le serons pas plus longtems. Les hommes qui repoussent nos droits sont ceux-là même qui, il y a peu d'années, proclamaient bien haut leur amour de la liberté religieuse. Quand nous en venons à mettre cet amour à l'épreuve, comment se conduisent-ils ? Ils nous donnent quelques petits privilèges sociaux, ils attendent jusqu'à nous certaines concessions ; mais si nous arrivons à une affaire importante, qui doit avoir des résultats pratiques, ils disent alors qu'ils ne peuvent rien faire !

« Si le Gouvernement veut nous poser comme une exception parmi nos concitoyens, parmi les divers corps religieux de l'Angleterre, qu'il pousse ses prétentions plus loin, qu'il essaie de nous ôter le droit de faire l'éducation de nos pauvres. Il est des points sur lesquels nous pouvons céder ; mais sur la question de l'enseignement, il faut que le Gouvernement sache et sente que nous ne fléchirons jamais. »

Mgr. Brown, évêque d'Apollonia, vicaire apostolique du pays de Galles :

« Il est des circonstances d'une telle gravité que nous devons sortir de notre sphère habituelle. Je crois que ma présence à ce meeting n'est pas moins importante que l'accomplissement de mes devoirs les plus réguliers. Quelque considérable que soit le nombre des enfans catholiques qui, d'après le rapport du secrétaire de l'Institut, sont laissés sans écoles, ce nombre est beaucoup plus grand que ne le dit le rapport. Dans mon vicariat, par exemple, j'ai appris que les chiffres envoyés à l'Institut n'étaient qu'approximatifs, et que des districts entiers n'avaient pas été compris dans le relevé qui a été fait par les missionnaires. Après des investigations minutieuses, et en supposant que ce qui s'est passé dans mon vicariat soit exact pour les autres, le nombre de 40,000 donné par le comité pourrait être doublé sans franchir les limites du vrai. Comment ne faisons-nous pas davantage pour ces intéressans enfans ? Il y a deux ans, j'eus occasion de reprocher aux catholiques leur apathie, et malheureusement l'expérience est venue prouver l'exactitude de mes observations, puisque les fonds mis à la disposition de l'Institut ont baissé.

« Je dis sans hésiter que je suis presque honteux du corps auquel j'appartiens. Le corps catholique compte des membres fort riches qui font des sacrifices. Notre classe moyenne est nombreuse, et certainement elle pourrait faire davantage. Quant à la classe ouvrière, elle est si considérable que si chacun de ses membres consentait à donner 2 sous par semaine, les catholiques seraient à jamais affranchis du reproche d'apathie et d'indifférence qu'on est en droit de leur adresser....

« Je sens si vivement l'insulte faite au corps catholique dans la personne de ses évêques, que j'ose à peine me laisser aller à en parler... Est-ce que par hasard nous ne payons pas notre part des taxes qui serviront à former le fond de 2,500,000 fr. dont on nous refuse notre part ? Sur quel principe s'est-on appuyé pour motiver cette injustice ? sur un principe de *lâcheté*, et pas d'autre ! Oui, c'est par lâcheté que le Gouvernement agit envers nous comme il le fait ! Je ne puis maîtriser mon indignation. Quoique ministre de la religion, je suis homme et je me tais, dans la crainte de me laisser aller trop loin. J'espère qu'on m'excusera de ne pas rester indifférent à cette injustice, à cette injure ! J'espère qu'un effort sera fait pour obtenir réparation de cette injure, et que les catholiques de Londres ne seront pas les moins énergiques. »

Mgr. Wiseman, évêque de Méliopotame, coadjuteur du district central :

« Ce n'est pas sans quelque difficulté que je prends la parole dans cette circonstance, non que je n'approuve la justice qui a été faite de la conduite du Ministère, mais parce que depuis fort longtems je me suis abstenu de tout acte qui pût avoir une apparence politique....

« Un point de la question qui nous réunit n'a pas encore été traité. Le public catholique a été trompé comme les évêques. Le procédé des ministres envers le corps épiscopal est d'autant plus blessant que, pour la première fois, on nous a désignés officiellement par nos titres. Jamais un ministre n'avait exprimé le désir de connaître l'opinion des évêques catholiques avant de présenter une mesure au Parlement. Aujourd'hui on affecte des égards, et pour se mettre à l'abri de toute censure dans la conduite qu'on a tenue, on jette le blâme sur les évêques et sur leurs tardives réclamations. J'éprouve le besoin de justifier mes confrères de ce reproche. Bien des assertions ont été émises sur la conduite de l'Institut. Lord John Russell a dit : « Quand les catholiques auront exprimé leur opinion au sujet des inspections, ils sera tems alors de s'occuper d'eux. » Cela veut dire : Pourquoi le Gouvernement se presserait-il ? les évêques catholiques ne paraissent pas le désirer. Quand ils auront manifesté leur impatience, il sera tems de songer à eux. Lord Morpeth a dit que le corps catholique n'avait témoigné aucune anxiété, et qu'il ignorait les vues des prélats catholiques sur la question. Sir G. Grey a exprimé le même sentiment. Il ne sait si les prélats catholiques

ont jamais adressé de demande précise au conseil. Vous avez entendu la correspondance. Vous connaissez la lettre des évêques au président du conseil ; elle prouve que nous ne sommes pas restés inactifs. Lord John Russell ne connaissait pas moins nos sentimens. Aussitôt que nous avons été réunis à Londres, une note lui a été adressée par le docteur Griffiths, le priant de désigner le jour où il pourrait recevoir une députation des évêques catholiques. La note était datée de lundi, et la discussion n'a été engagée que le samedi suivant à la Chambre. Vous savez ce que lord John Russell a répondu. Comment qualifier cette conduite ?

« Les wesleyens, eux aussi, se sont réunis à Londres. La nouvelle n'en a pas plus tôt été connue que lord Ashley s'est rendu auprès d'eux et leur a proposé une entrevue avec les ministres. Une députation a été choisie. Lord Ashley les a accompagnés et les a présentés à lord John Russell et au marquis de Lansdowne. Tout ce qu'ils ont demandé leur a été accordé.

« Les évêques catholiques demandent une audience, et on se borne à leur promettre d'en fixer plus tard le jour ! Je donne à l'assertion de lord John Russell le démenti le plus formel. Pouvait-il, deux jours après avoir reçu la note du docteur Griffiths, dire que les évêques n'avaient témoigné aucun désir de s'entendre avec le Gouvernement ?

« Les faits mis en lumière par la correspondance réfutent les assertions du ministère et éloignent du corps épiscopal et des catholiques le reproche de négligence et d'indifférence.

« Sir Grey a dit dans son discours que le Gouvernement doit se guider d'après l'opinion publique, et il a ajouté :

« Je sais que l'on a de très-fortes appréhensions au sujet des progrès du catholicisme, et j'avoue que je partage ces appréhensions. Est-ce que ceci nous révélerait le secret de la conduite du Ministère ? Le catholicisme avance trop rapidement. On craint ses progrès, et un ministre de la Reine avoué qu'il partage les appréhensions du public ! Quel droit a-t-on de parler des craintes de voir se développer une communauté religieuse qui est tolérée par la loi ? Quel droit a un ministre de la Couronne—dont toutes les paroles doivent être pesées—de dire qu'il craint les progrès d'une doctrine religieuse ? Pourquoi ne s'effraie-t-il pas des développemens du méthodisme, qui a déjà gagné le tiers des membres autrefois attachés à l'église établie par la loi ? C'est la première fois que des Anglais entendent déclarer, par un homme qui a en main le pouvoir, que les progrès d'une forme reconnue du christianisme ont affecté ses résolutions et l'ont conduit à commettre un acte d'injustice !... »

Mgr. Ullathorne, évêque de Helatona, vicaire apostolique du district occidental :

« Il est clair et manifeste que nous avons été trompés par les ministres de Sa Majesté et qu'il a été commis envers nous une injustice.... Après que la loi nous a rendus les égaux de nos concitoyens et que nous jouissions de nos droits avec une confiance mêlée de reconnaissance, le Ministère se sert de notre confiance même pour nous tromper et nous placer dans une catégorie exceptionnelle. Il paraît que le cri de guerre va être de nouveau poussé contre nous ; de nouveau nous sommes exclus des droits que nous présumions avoir acquis. On nous refuse les privilèges qu'on nous avait rendus, quoiqu'à contre-cœur et tardivement, mais enfin d'une manière pleine et par les voies légales.

« Comment devons-nous interpréter cette nouvelle persécution ? Est-ce que la Providence de Dieu, dans ses mystérieux desseins, voudrait que la cause catholique fût de nouveau agitée, afin de lui fournir l'occasion de réfuter les objections qu'on peut encore lui opposer ? Est-ce que ceci arrive pour nous fournir l'occasion de prouver que nous, prêtres catholiques, ne sommes pas indifférens à l'éducation de nos enfans ?... Le Ministère invoque un principe quand il parle à un parti, et il le condamne ensuite en s'adressant à d'autres.... On invoque des craintes et des appréhensions. Quelles en sont les sources ? Les écoles catholiques étant en général dirigées par des membres d'ordres religieux, on craint que les écoles ne deviennent des instrumens de prosélytisme et de conversion ! On se tait sur la nature de cette éducation : on ne redoute pas qu'elle soit mauvaise ; on semble craindre, au contraire, qu'elle soit mauvaise ; on semble craindre, au contraire, qu'elle soit trop bonne !... »

« L'exclusion dont nous frappe le Ministère est un acte de tyrannie. Tandis que nous jouissons de toutes les libertés que nous donne la Constitution, on nous priverait de la liberté de conscience ? La liberté des familles protestantes est intéressée dans la question comme la nôtre, car nous voyons souvent des parens protestans conduire leurs enfans à des maîtres catholiques, en les priant de les instruire dans la religion catholique. Est-ce que le Ministère prétend élever une barrière contre les désirs des parens ?... Rallions-nous, sachons montrer que nous avons à cœur la grande et sainte cause de la religion, et nous ne tarderons pas à recouvrer dans toute leur intégrité les droits que nous avons perdus ! »

Après plusieurs autres discours non moins énergiques, prononcés par divers ecclésiastiques, l'honorable M. Langdale a montré que l'injustice dont les catholiques sont victimes est d'autant plus révoltante que le texte même des minutes du conseil privé adoptées en 1839 ne les exclut pas des faveurs de l'Etat. Le meeting s'est séparé après avoir voté des remerciemens à lord Shrewsbury et avoir entendu la lecture d'une pétition adressée au Parlement par les vicaires apostoliques et les membres de l'Institut catholique de la Grande-Bretagne.